



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 25/06/10

CAHDI (2010) 22

COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)

40^e réunion
Tromsø, 16-17 septembre 2010

ELECTION DU PRESIDENT OU DE LA PRESIDENTE ET DU VICE-PRESIDENT OU DE LA VICE-PRESIDENTE DU CAHDI POUR UN AN

Document préparé par le Secrétariat

1. Les mandats de M. Rolf Einar Fife (Norvège) et Mme. Edwige Belliard (France), respectivement Président et Vice-président du CAHDI, expirent fin 2010.
2. Conformément à l'article 12 de l'annexe 1 à la Résolution (2005) 47 du Comité des Ministres, le CAHDI est appelé à élire un Président ou une Présidente et un Vice-président ou une Vice-présidente pour un mandat d'un an expirant le 31 décembre 2011. Les paragraphes pertinents de l'article 12 figurent ci-après :
 - a. *Tout comité élit un(e) président(e) et un(e) vice-président(e). Toutefois, le/la président(e) d'un comité subordonné à un comité directeur peut être désigné(e) par ce dernier.*
 - b. *Le/la président(e) dirige les débats et en dégage les conclusions chaque fois qu'il/elle l'estime nécessaire. Il/elle peut rappeler à l'ordre un orateur qui s'écarte du sujet en discussion ou du mandat du comité. Le/la président(e) conserve le droit de prendre la parole et de voter en qualité de membre du comité, sauf si un expert supplémentaire pour le pays d'où est issu le/la président(e) a été désigné pour siéger à ce comité.*
 - c. *Le/la vice-président(e) remplace le/la président(e) si celui/celle-ci est absent(e) ou dans l'impossibilité, pour toute autre raison, de présider la réunion. Si le/la vice-président(e) est absent(e), le/la président(e) est remplacé(e) par un autre membre du Bureau désigné par celui-ci ou, lorsqu'il n'y a pas de Bureau, par un membre du comité désigné par ce dernier.*
 - d. *L'élection du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) requiert la majorité des deux tiers au premier tour et la majorité simple au second tour. Dans les comités directeurs, elle se fait au moyen d'un scrutin secret, dans les autres comités à main levée, sauf si un membre du comité demande le scrutin secret.*
 - e. *Le mandat du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) est d'un an. Il peut être renouvelé une fois.*
3. Le tableau au verso contient la liste des présidents/présidentes et vice-présidents/vice-présidentes du CAHDI depuis sa création.

Présidents/Présidentes et Vice-présidents/Vice-présidentes du CAHDI

Année	Réunion	Président	Vice-président
1991	1	M. Türk (A)	M. Corell (S)
1992	2	M. Türk (A)	M. Corell (S)
	3	M. Corell (S)	M. Puissechet (FR)
	4	M. Corell (S)	M. Puissechet (FR)
1993	5	M. Corell* (S)	M. Puissechet* (FR)
	6	M. Corell* (S)	M. Puissechet* (FR)
1994	7	M. Puissechet (FR)	M. Bos (NI)
	8	M. Puissechet (FR)	M. Bos (NI)
1995	9	M. Bos (NI)	M. Szenasi (H)
	10	M. Bos (NI)	M. Szenasi (H)
1996	11	M. Bos* (NI)	M. Szenasi* (H)
	12	M. Bos*(NI)	M. Szenasi* (H)
1997	13	M. Szenasi (H)	M. Cafilish (CH)
	14	M. Szenasi (H)	M. Cafilish (CH)
1998	15	M. Szenasi* (H)	M. Cafilish* (CH)
	16	M. Szenasi* (H)	M. Cafilish* (CH)
1999	17	M. Hilger (D)	M. Tomka (SK)
	18	M. Hilger (D)	M. Tomka (SK)
2000	19	M. Hilger* (D)	M. Tomka* (SK)
	20	M. Hilger* (D)	M. Tomka* (SK)
2001	21	M. Tomka (SK)	M. Michel (CH)
	22	M. Tomka (SK)	M. Michel (CH)
2002	23	M. Tomka* (SK)	M. Michel* (CH)
	24	M. Tomka* (SK)	M. Michel* (CH)
2003	25	M. Michel (CH)	-
	26	M. Michel (CH)	-
2004	27	M. Michel* (CH)	Mme Dascalopoulou-Livada (GR)
	28	M. Michel* (CH)	Mme Dascalopoulou-Livada (GR)
2005	29	Mme Dascalopoulou-Livada (GR)	Sir Michael Wood (UK)
	30	Mme Dascalopoulou-Livada (GR)	Sir Michael Wood (UK)
2006	31	Mme Dascalopoulou-Livada* (GR)	Sir Michael Wood* (UK)
	32	Mme Dascalopoulou-Livada* (GR)	Sir Michael Wood* (UK)
2007	33	Sir Michael Wood (UK)	Rolf Einar Fife (NOR)
	34	Sir Michael Wood (UK)	Rolf Einar Fife (NOR)
2008	35	Sir Michael Wood* (UK)	Rolf Einar Fife* (NOR)
	36	Sir Michael Wood* (UK)	Rolf Einar Fife* (NOR)
2009	37	M. Rolf Einar Fife (NOR)	-
	38	M. Rolf Einar Fife (NOR)	Mme. Edwige Belliard (FR)
2010	39	M. Rolf Einar Fife (NOR)*	Mme. Edwige Belliard (FR)*
	40	M. Rolf Einar Fife (NOR)*	Mme. Edwige Belliard (FR)*

(*) Deuxième mandat d'un an, non renouvelable (voir article 12, e, Annexe 1, Résolution (2005) 47).